



## Coupe des Vosges 2011 / 2012

Jean-Pierre VOYEN 68 rue des peupliers 88100 Ste-Marguerite  
Tel : 03 29 55 05 23 Portable : 06 11 75 59 41  
Email : [jean-pierre.voyen@wanadoo.fr](mailto:jean-pierre.voyen@wanadoo.fr)

# Règlement

### Article 1 :

La Coupe des Vosges est ouverte aux clubs vosgiens affiliés à la FFFT et aux joueurs licenciés à la FFFT au sein de la ligue de Lorraine de Tennis de Table.

Le responsable de l'épreuve est Mr Jean-Pierre VOYEN, 68 rue des Peupliers 88100 Sainte-Marguerite.

### Article 2 :

Chaque club peut engager plusieurs équipes. Il faut avoir une équipe au niveau souhaité en championnat par équipes phase 1 pour engager une ou des équipes au niveau annoncé. Les joueurs « brulés » en championnat par équipes lors de la phase 1 pour un niveau supérieur ne pourront pas jouer dans cette équipe.

Exemple : si un club engage une équipe au niveau Régionale 3, les joueurs « brulés » en championnat par équipes de Nationale, Pré Nationale, Elite Régionale, Régionale 1 et 2 ne peuvent y évoluer.

Equivalence de niveau entre championnat féminin et championnat masculin : Nationale 1 féminin => Régionale 1 masculin, Nationale 2 féminin => Régionale 2 masculin, Pré Nationale féminin => Régionale 3 masculin et Régionale 1 féminin => Régionale 4 masculin.

Chaque équipe est engagée au niveau où elle a évolué durant la première phase du championnat.

Exemple : une Régionale 4 qui monte en Régionale 3 à mi-saison sera engagée en Régionale 4 et pourra de ce fait participer à la Coupe des Vosges bis, par contre une Régionale 3 qui descend à mi-saison en Régionale 4 devra être engagée en Régionale 3 et ne pourra pas participer à la Coupe des Vosges bis.

### Article 3 :

Cette compétition se dispute par équipes de 4 joueurs. Un joueur ayant évolué dans une équipe sera qualifié pour celle-ci et ne pourra changer d'équipe que pour une équipe supérieure (numéro plus petit).

Exemple : Un joueur a joué en équipe 2, il ne peut plus jouer dans le cadre de la saison en cours dans les équipes 3 ou 4 ou ..., mais peut jouer en équipe 1.

La participation des féminines est autorisée.

#### **Article 4 :**

Les rencontres se disputeront le samedi à 15 heures (sauf les finales qui ont lieu un vendredi soir) sur les tables du club le premier nommé, charge à lui de téléphoner le résultat de la rencontre entre 19 et 20 heures au responsable de l'épreuve et de lui faire parvenir la feuille de rencontre dûment remplie dès le lundi suivant. (Jean-Pierre VOYEN). En cas de non réception de la feuille de match le vendredi suivant la date prévue de la rencontre, le club qui avait la charge de l'expédition sera sanctionné d'un match perdu par pénalité avec toutes les conséquences prévues par le règlement.

#### **Article 5 :**

Le forfait même prévenu entraîne l'élimination de l'équipe concernée et une amende du montant de l'engagement. Les équipes forfaits en Coupe des Vosges sont exclues de la Coupe des Vosges Bis.

#### **Article 6 :**

Le montant des engagements par équipes est fixé tous les ans par le CD 88.

#### **Article 7 :**

Formule de la compétition :

La compétition comprend deux épreuves par élimination directe :

La Coupe des Vosges et la Coupe des Vosges Bis. Seules les équipes engagées en Coupe des Vosges et éliminées suite à défaite sur tables de cette épreuve pourront participer à la Coupe des Vosges Bis. Les équipes 1/2 finalistes de la Coupe des Vosges et les équipes de niveau supérieur ou égal à la Régionale 3 (Régionale 2 et 1, Elite Régionale, Pré Nationale et Nationales) sont exclues de la Coupe des Vosges Bis.

Au 1<sup>er</sup> tour ne jouent que les Départementales 3 et 2, au 2<sup>e</sup> tour entrent les Départementales 1, au 3<sup>e</sup> tour entrent les Régionales 4 et 3, au 4<sup>e</sup> tour entre les équipes restantes : Régionales 2 et 1, Elites Régionales, Pré nationales et Nationales.

A chaque tour un tirage au sort est effectué, et dans la mesure du possible 2 équipes du même club ne se doivent pas se rencontrer en Coupe des Vosges comme en Coupe des Vosges Bis avant les 1/4 de finales.

#### **Article 8 :**

Déroulement des rencontres :

Le règlement appliqué lors des rencontres sera le même que celui du championnat par équipes de 4 joueurs.

L'arbitrage sera partagé entre les 2 équipes. L'intégralité des parties de la rencontre devra être jouée sauf les finales qui se terminent au score acquit. Si une équipe décide d'arrêter avant le terme des parties, celle-ci sera sanctionnée d'une amende du montant de l'engagement.

Une tenue identique et homologuée est exigée pour tous les joueurs d'une même équipe.

#### **Pour information :**

1<sup>er</sup> tour le samedi 07 janvier 2012,

2<sup>e</sup> tour le samedi 25 février 2012,

3<sup>e</sup> tour le samedi 24 mars 2012, 1/8 de finale Coupe des Vosges et 1/16 de finale Coupe des Vosges Bis,

4<sup>e</sup> tour le samedi 21 avril 2012, 1/4 de finale Coupe des Vosges et 1/8 de finale Coupe des Vosges Bis,

5<sup>e</sup> tour le samedi 05 mai 2012, 1/4 de finale Coupe des Vosges Bis,

6<sup>e</sup> tour le samedi 19 mai 2012, 1/2 finales Coupe des Vosges et 1/2 finales Coupe des Vosges Bis,

Finales Coupe des Vosges et Coupe des Vosges Bis le vendredi 08 juin 2012 à **La Houssière**